ACADÉMIE DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

CAP ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE (AEPE)
Session 2027

Candidats individuels

Dates et lieux de retour des documents :

- Attestations de Période de Formation en Milieu Professionnelle (PFMP) ou stages et/ou d'activité et d'expérience professionnelle ;
- Dossier épreuve EP1 A et/ou projet d'accueil réel EP3.

En conformité des arrêtés du :

- *2 mai 2025 modifiant l'arrêté du 30 novembre 2020 portant création de la spécialité « accompagnant éducatif petite enfance » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance,*
- *28 août 2025 modifiant l'arrêté du 30 novembre 2020 modifié portant création de la spécialité « accompagnant éducatif petite enfance » de certificat d'aptitude professionnelle et fixant ses modalités de délivrance.*

DOCUMENT(S) Á RETOURNER	ADRESSE ET DATE LIMITE D'ENVOI (Cachet de la poste faisant foi)
Tous les candidats individuels doivent retourner les documents suivants : • **les attestations des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ou stages et/ou d'activité et d'expérience professionnelle accompagnés des justificatifs requis.** • Parmi celles-ci, **l'attestation spécifique justifiant au moins trois semaines (soit 96 heures) de PFMP ou d'activité auprès d'enfants âgés de zéro à trois ans, exigée pour l'épreuve EP1 A « Accompagner le développement du jeune enfant ».**	**LUNDI 8 MARS 2027 obligatoirement selon les deux modalités suivantes :** • **par courriel, en un seul envoi à l'adresse cap.aepe@ac-lille.fr, avec l'ensemble des pièces regroupées dans un seul fichier au format PDF ;** • **et par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :** Rectorat de Lille Département des Examens et Concours (DEC) A l'attention de Madame LEVEQUE Bureau CAP – DEC.12 – CAP AEPE 144 rue de BAVAY - BP 709 59033 LILLE CEDEX
Les candidats individuels « assistants maternels » et « employés à domicile » ayant fait le choix, au moment de leur inscription, de présenter un projet d'accueil réel doivent retourner : • **Le projet d'accueil réel présenté dans le cadre de l'épreuve EP3 « Exercer son activité en accueil individuel ».**	**MARDI 4 MAI 2027** **En 2 exemplaires par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse du centre d'examen au sein duquel sera affecté le candidat.** Le candidat conserve un 3ème exemplaire qu'il apportera le jour de l'épreuve EP3. ***En l'absence de dépôt du projet d'accueil à la date fixée par le recteur, le candidat n'est pas autorisé à se présenter à l'épreuve. Celle-ci sera alors considérée comme « non validée », entraînant l'impossibilité de délivrer le diplôme.***
Les candidats individuels qui présentent l'épreuve EP1 A « Accompagner le développement du jeune enfant » doivent remettre, le jour de l'épreuve, le dossier support comprenant : • **La fiche 1** : Réalisation d'un soin du quotidien ; • **La fiche 2** : Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages ; • **Une copie de l'attestation de PFMP ou d'activité et d'expérience professionnelle, d'une durée minimale de trois semaines (soit 96 heures), relative au contexte choisi auprès d'enfants de zéro à trois ans.**	**LE JOUR DE L'ÉPREUVE** **Le dossier complet**, comportant les deux fiches et l'attestation de PFMP ou d'activité et d'expérience professionnelle, **devra être remis en 2 exemplaires par le candidat.** Le candidat conserve un 3ème exemplaire du dossier qu'il apportera le jour de l'épreuve EP1 A. ***En cas d'absence de dossier ou de dossier incomplet, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve. Celle-ci sera considérée comme « non validée » et le diplôme ne pourra, en conséquence, pas être délivré.***